FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Rislone Super Coolant

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

| | |
|---|---|
| *Marque commerciale:* | Rislone Super Coolant |
| *N° de produit:* | 41300, HPC100, 21300, HPC100C |
| *Identifiant unique de formulation (UFI):* | 9TCP-S38N-C001-2SS2 |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|---|---|
| *Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:* | Coolant/Anti-freeze<br>Pour un usage privé |
| *Utilisations déconseillées :* | Aucune connue. |

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|---|---|
| *Nom et adresse de l'entreprise:* | **RISLONE Nordic AB**<br>Rydståvägen 45<br>S-424 91 OLOFSTORP<br>Suède<br>+46 (0)31 55 50 88<br>https://www.rislonenordic.com/ |
| *Personne à contacter:* | Support Department |
| *Courriel:* | info@rislonenordic.com |
| ▼*Révision:* | 03 août 2026 |
| ▼*Version de la fiche de données de sécurité:* | 3.0 |
| ▼*Date de la précédente édition:* | 05 février 2026 (2.0) |

### 1.4. ▼Numéro d'appel d'urgence

ChemTel Inc.
(800) 255-3924 (Amérique du Nord)
+1 (813) 248-0585 (International)

+33 (0)1 45 42 59 59 (Numéro ORFILA)
112 (Centre Antipoison d'urgence)

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

## 2.1. ▼Classification de la substance ou du mélange

Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.
Repr. 1B; H360D, Peut nuire au fœtus
Aquatic Chronic 3; H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. ▼Éléments d'étiquetage

▼*Pictogramme(s) de danger:*

*Mention d'avertissement:* Danger

▼*Mention(s) de danger:* Provoque de graves lésions des yeux. (H318)
Peut nuire au fœtus (H360D)
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

▼*Conseil(s) de prudence:*

*Générales:* En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)
Tenir hors de portée des enfants. (P102)

▼*Précautions:* Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. (P201)
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. (P280)

▼*Intervention:* EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. (P308+P313)

▼*Stockage:* Garder sous clef. (P405)

*Élimination:* Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

▼*Substances dangereuses:* Potassium 2-ethylhexanoate
Sodium benzothiazol-2-yl sulphide

▼*Autre étiquetage:* EUH208, Contient Sodium benzothiazol-2-yl sulphide. Peut produire une réaction

allergique.

UFI : 9TCP-S38N-C001-2SS2

### 2.3. Autres dangers

▼*Autre:*

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. ▼Mélanges

| Produit/composant | Identifiants | % w/w | Classification | Note |
|---|---|---|---|---|
| Potassium 2-ethylhexanoate | N° CAS : 3164-85-0<br>N° CE: 221-625-7<br>REACH: 01-2119980714-29-XXXX<br>N° index : | 3-5% | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Repr. 1B, H360D | |
| Sodium benzothiazol-2-yl sulphide | N° CAS : 2492-26-4<br>N° CE: 219-660-8<br>REACH: 01-2119493018-35-XXXX<br>N° index : | <1% | Met. Corr. 1, H290<br>Skin Corr. 1C, H314<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=1)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) | |

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

### ▼Autres informations

-

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

| | |
|---|---|
| *Généralités:* | En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.<br>En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance. |
| *Inhalation:* | En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance. |
| ▼*Contact cutané:* | Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.<br>En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| *Contact visuel:* | En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau ou solution saline (20-30 °C) pendant au mions 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet. |
| *Ingestion:* | Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne.<br>En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge. |
| *Brûlure:* | Sans objet. |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.
Le produit contient des substances qui causent de graves lésions oculaires. Le contact avec ces substances peut provoquer des effets irréversibles sur les yeux / des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
Consulter immédiatement un médecin.

### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.
Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :
Les oxydes de carbone (CO / CO2)
Certains oxydes de métal

### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evitez le contact direct avec le produit répandu.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. ▼Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.
Éviter le contact direct avec le produit.
Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. ▼Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clé. Un panneau d'avertissement de matériaux toxiques doit être affiché dans la pièce et le placard contenant le(s) produit(s).
Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

| | |
|---|---|
| *Les compatibilités en matière de conditionnement:* | A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. |
| *Conditions de stockage:* | Cool, dry conditions in well sealed receptacles |
| *Matières incompatibles:* | Acides forts |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

**DNEL**

Potassium 2-ethylhexanoate

| Durée : | Voie d'exposition : | DNEL : |
|---|---|---|
| Effets systématiques à long terme - population globale | Cutanée | 1.19 mg/kg/jour |
| Effets systématiques à long terme - Travailleurs | Cutanée | 2.38 mg/kg/jour |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Inhalation | 4.14 mg/m³ |
| Effets systématiques à long terme - Travailleurs | Inhalation | 16.79 mg/m³ |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Orale | 1.19 mg/kg/jour |

Sodium benzothiazol-2-yl sulphide

| Durée : | Voie d'exposition : | DNEL : |
|---|---|---|
| Effets systématiques à long terme - population globale | Cutanée | 1.5 mg/kg/jour |
| Effets systématiques à long terme - Travailleurs | Cutanée | 2.8 mg/kg/jour |
| Effets locaux à court terme - Travailleurs | Inhalation | 1 mg/m³ |
| Effets locaux à long terme - population globale | Inhalation | 1 mg/m³ |
| Effets locaux à long terme - Travailleurs | Inhalation | 1 mg/m³ |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Inhalation | 2.5 mg/m³ |
| Effets systématiques à long terme - Travailleurs | Inhalation | 10 mg/m³ |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Orale | 1.5 mg/kg/jour |

**PNEC**

Potassium 2-ethylhexanoate

| Voie d'exposition : | Durée d'exposition : | PNEC : |
|---|---|---|
| Eau de mer | | 36 µg/L |
| Eau douce | | 360 µg/L |
| Emission intermittente (eau douce) | | 493 µg/L |
| Installation de traitement des eaux usées | | 85.4 mg/L |
| Sédiments en eau de marines | | 637 µg/kg |
| Sédiments en eau douce | | 6.37 mg/kg |
| Sol | | 1.06 mg/kg |

Sodium benzothiazol-2-yl sulphide

| Voie d'exposition : | Durée d'exposition : | PNEC : |
|---|---|---|
| Eau de mer | | 410 ng/L |
| Eau douce | | 4.1 µg/L |
| Emission intermittente (eau douce) | | 5 µg/L |

| | | |
|---|---|---|
| Installation de traitement des eaux usées | | 300 µg/L |
| Sédiments en eau de marines | | 14.7 µg/kg |
| Sédiments en eau douce | | 147 µg/kg |
| Sol | | 27 µg/kg |

## 8.2. ▼Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

*Précautions générales:* La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

*Scénarios d'exposition:* Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

*Limite d'exposition:* Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

▼*Mesures techniques:* Ne pas faire recirculer l'air extrait contenant les substances.
S'assurer que les postes de rinçage oculaire et les douches de décontamination sont facilement accessibles.
Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

*Mesures d'hygiène:* A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

*Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:* Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

*Généralités:* Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

*Équipements respiratoires:*
Pas d'exigences particulières.

*Protection de la peau:*

| Recommandé | Type/Catégorie | Normes | |
|---|---|---|---|
| Protective work clothing | Protective work clothing | | |

*Protection des mains:*

| Matériel | Épaisseur minimum (mm) | Délai de rupture (min.) | Normes | |
|---|---|---|---|---|
| Gants de protection | - | - | EN374 | |

*Protection des yeux:*

| Type | Normes | |
|---|---|---|
| Protection des yeux | EN ISO 16321-1 | |

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| *État physique:* | Liquide |
| *Couleur:* | Vert |
| *Odeur / Seuil olfactif (ppm):* | Pas d'odeur |
| ▼*pH:* | 8.86 |
| ▼*Densité (g/cm³):* | - |
| ▼*Densité relative:* | 1,002 |
| *Viscosité cinématique:* | Not determined |
| *Caractéristiques des particules:* | Ne s'applique pas aux liquides. |

### Changement d'état

| | |
|---|---|
| *Point de fusion/point de congélation (°C):* | Sans objet |
| *Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):* | Ne s'applique pas aux liquides. |
| *Point d'ébullition (°C):* | 100 |
| *Pression de vapeur:* | Not determined |
| *Densité de vapeur relative :* | Not determined |
| *Température de décomposition (°C):* | Not determined |

### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

| | |
|---|---|
| *Point d'éclair (°C):* | Sans objet |
| *Inflammabilité (°C):* | Le matériau n'est pas combustible. |
| *Température d'auto-inflammation (°C):* | Not determined |
| *Limite d´explosivité (% v/v):* | Not determined |

### Solubilité

| | |
|---|---|
| *Solubilité dans l'eau:* | Soluble |

| | |
|---|---|
| *n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):* | Aucune information disponible. |
| *Solubilité dans la graisse (g/L):* | Aucune information disponible. |

**9.2. Autres informations**

| | |
|---|---|
| *D'autres paramètres physiques et chimiques:* | Aucune information disponible. |
| *Capacités oxydantes:* | Non-oxidizing |

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1. Réactivité**
Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**
Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**
Aucune connue.

**10.4. Conditions à éviter**
Avoid acids

**10.5. Matières incompatibles**
Acides forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux**
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**▼Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.

**▼Sensibilisation respiratoire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**
Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

**▼Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire au fœtus

**▼Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**▼Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Toxicité de reproduction: Le produit contient des substances tératogènes qui peuvent occasionner des malformations à la naissance. L'effet sur l'enfant peut être ; la mort, des malformations, un développement retardé ou des dysfonctionnement fonctionnels.
Le produit contient des substances qui causent de graves lésions oculaires. Le contact avec ces substances peut provoquer des effets irréversibles sur les yeux / des lésions oculaires graves.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

**Autres informations**

Aucune connue.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. ▼Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.3. ▼Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

### 12.6. ▼Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

### 12.7. Autres effets néfastes

Le produit contient des substances écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.
Le produit contient des substances qui peuvent avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

*Code CED:* Sans objet.

### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | 14.1 ONU | 14.2 Désignation officielle de transport | 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 14.4 PG* | 14.5. Env** | Autres informations : |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ADR/ADN/RID | - | - | - | - | - | - |
| IMDG | - | - | - | - | - | - |
| IATA | - | - | - | - | - | - |

* Groupe d'emballage
** Dangers pour l'environnement

### ▼Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR/ADN/RID, IATA et IMDG.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|---|
| ▼*Limites d'utilisation:* | Réservé aux utilisateurs professionnels.<br>Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.<br>Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée. |
| *Demandes de formation spécifique:* | Pas d'exigences particulières. |
| *Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées:* | Sans objet. |
| *Autre:* | Sans objet. |
| ▼*Sources:* | Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.<br>Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative a l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.<br>Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.<br>Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).<br>Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). |

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### ▼Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H290, Peut être corrosif pour les métaux.
H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H360D, Peut nuire au fœtus
H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## ▼Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EC = Concentration efficace
ED = Dose efficace
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EL = Chargement efficace
ErC = Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration r
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
HP = Code de propriété de dange
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
IC = Concentration inhibitrice maximale X
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LC = Concentration létale
LCLo = a valeur est la concentration la plus faible d'une substance dans l'air qui aurait causé la mort d'animaux ou d'humains
LD = Dose létale
LOAEC = Concentration minimale pour un effet nocif observé
LOAEL = Dose minimale pour un effet nocif observé
LOEC = Concentration minimale pour un effet observé
LL = Chargement létal

LogKoc = Logarithme du coefficient de partage carbone organique–eau
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
LT = temps létal
M = Pour le facteur de multiplication
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NOAEC = Concentration sans effet nocif observé
NOAEL = Dose sans effet nocif observé
NOEC = Concentration sans effet observé
NOELR = Taux de chargement sans effet observable
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scenario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

## Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.
La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

## Validé par

NL

## Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : FR-fr